

Séance plénière

Jeudi 16 juin 2022

Élaboration du SRDEII 2022-2028

Présentation du projet d'avis

Élaboration du SRDEII 2022-2028

Le rapport d'information sur l'élaboration du nouveau SRDEII 2022-2028 - Bilan SRDEII 2017-2021 soumis à l'Avis du CESER, doit permettre de voter les actions suivantes :

- prendre acte du bilan 2017-2021 du SRDEII
- engager une procédure de révision du SRDEII
- approuver la méthodologie de concertation proposée pour l'établissement du futur Schéma Régional

Élaboration du SRDEII 2022-2028

- Le CESER demande à être associé à la démarche de concertation et de définition des orientations du futur SRDEII, dans des conditions et délais qui demandent à être précisés. Un échange entre les instances pourrait préciser ces conditions.
- Il présentera une contribution en amont de l'Avis obligatoire qu'il devra produire sur le schéma pour participer à cette concertation.
- Il prendra le temps nécessaire à l'étude des premiers éléments du bilan, il n'est pas en mesure de formuler un avis circonstancié sur les premiers éléments de diagnostic posés par le Président du Conseil Régional.

Élaboration du SRDEII 2022-2028

Amendement

Amendement

Dépositaire : Karl TOMBRE

Organisation : Université de Lorraine

Lignes : 17 à 19

Il prendra le temps nécessaire à l'étude des premiers éléments du bilan, **et décide de ne pas formuler dans l'état actuel des choses** ~~il n'est pas en mesure de formuler un avis circonstancié~~ sur les premiers éléments de diagnostic posés par le Président du Conseil Régional.

Élaboration du SRDEII 2022-2028

Intervention de

Irène WEISS, Vice-présidente de la commission
Enseignement supérieur, recherche et innovation du
Conseil régional